

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

délibération :
2015_40_1

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille quinze , le lundi 16 novembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 10 Novembre 2015

Présents : Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERGER Xavier, Monsieur BERNIER WILFRID, Madame GUILLOU Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur LIOT Gérard

Absent(s) : Madame BERTHEBAUD Anne

Secrétaire de Séance : Madame Marylène BIRONNEAU

Objet : Signature de la convention de mise à disposition du bus de la commune de Vars

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du projet de la convention de la mise à disposition du bus de la commune de Vars pour transporter les enfants et leurs accompagnants de l'école publique communale dans le cadre des activités scolaires et périscolaires.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'accepter la convention entre la commune de Vars et la commune pour la mise à disposition du bus;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention prise à cet effet;

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 16/11/2015, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT